Candide. Journal à cinq centimes. Paraissant le mercredi et le samedi de chaque semaine

Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

Candide. Journal à cinq centimes. Paraissant le mercredi et le samedi de chaque semaine. 1865/05/13.

1/ Les contenus accessibles sur le site Gallica sont pour la plupart des reproductions numériques d'oeuvres tombées dans le domaine public provenant des collections de la BnF.Leur réutilisation s'inscrit dans le cadre de la loi n°78-753 du 17 juillet 1978 :
*La réutilisation non commerciale de ces contenus est libre et gratuite dans le respect de la législation en vigueur et notamment du maintien de la mention de source.
*La réutilisation commerciale de ces contenus est payante et fait l'objet d'une licence. Est entendue par réutilisation commerciale la revente de contenus sous forme de produits élaborés ou de fourniture de service.

Cliquer ici pour accéder aux tarifs et à la licence

2/ Les contenus de Gallica sont la propriété de la BnF au sens de l'article L.2112-1 du code général de la propriété des personnes publiques.

3/ Quelques contenus sont soumis à un régime de réutilisation particulier. Il s'agit :

*des reproductions de documents protégés par un droit d'auteur appartenant à un tiers. Ces documents ne peuvent être réutilisés, sauf dans le cadre de la copie privée, sans l'autorisation préalable du titulaire des droits.
*des reproductions de documents conservés dans les bibliothèques ou autres institutions partenaires. Ceux-ci sont signalés par la mention Source gallica.BnF.fr / Bibliothèque municipale de ... (ou autre partenaire). L'utilisateur est invité à s'informer auprès de ces bibliothèques de leurs conditions de réutilisation.

4/ Gallica constitue une base de données, dont la BnF est le producteur, protégée au sens des articles L341-1 et suivants du code de la propriété intellectuelle.

5/ Les présentes conditions d'utilisation des contenus de Gallica sont régies par la loi française. En cas de réutilisation prévue dans un autre pays, il appartient à chaque utilisateur de vérifier la conformité de son projet avec le droit de ce pays.

6/ L'utilisateur s'engage à respecter les présentes conditions d'utilisation ainsi que la législation en vigueur, notamment en matière de propriété intellectuelle. En cas de non respect de ces dispositions, il est notamment passible d'une amende prévue par la loi du 17 juillet 1978.

7/ Pour obtenir un document de Gallica en haute définition, contacter reutilisation@bnf.fr.

1re Année. SAMEDI 13 MAI 1865. N° 4.

DÉPÔT LÉGAL Seine 10 1865

CANDIDE

Journal à Cinq centimes

PARAISSANT LE MERCREDI ET LE SAMEDI DE CHAQUE SEMAINE.

BUREAUX :

3, place Sorbonne, à Paris, Ouverts de midi à 3 h., et le dimanche de midi à 4 h.

Les Abonnements partent du 1er et du 15 de chaque mois.

POUR LES DÉPARTEMENTS..... 10 CENTIMES LE NUMÉRO.

ABONNEMENTS :

Paris	trois mois, 1 fr. 50 c. —	Six mois, 3 fr. —	Un an, 6 fr.
Départements.....	id. 2 » —	id. 4 —	id. 8
Étranger.....	id. 2 50 —	id. 5 —	id. 10

Les dépositaires du journal sont prévenus que la deuxième édition du N° 1 vient de paraître.

HARANGUES ET COMMENTAIRES

DE M. BANCEL.

Depuis longues années, les idées sortent de notre bourbier littéraire, noircies ou blanchies, à la guise de quelques pédants. Classons : les camps sont en présence. Sachons les voir.

Les uns veulent rester éternellement couchés au pied de l'absurde, croupir dans l'hébetude de l'intelligence, couverts des vieux langes du passé, ou pêcher à l'eau trouble des superstitions.

D'autres tentent de gravir les cîmes de l'idéal, d'escalader des rochers à pic, les colonnes d'Hercule, quitte à les faire sauter et à sauter avec elles pour réussir.

Une classe infecte les suit de loin. Arrivée sur les bords de la mer, elle simule l'épuisement, ramasse quelques coquilles vides sur le sable, fait ses dévotions et s'enfuit. Gens lâches et sans cœur, avec des allures de conquérants; le jour de la bataille, changeant leur costume de guerrier pour la défroque de pèlerin.

Marquons la place de M. Bancel. Son livre : *Harangues et Commentaires*, se compose d'une série d'études critiques développées à Bruxelles devant un nombreux auditoire. Dans notre Sorbonne vide M. Saint-Marc Girardin avait peut-être un public aussi sympathique; mais le jour n'est pas loin où ses bagatelles ne seront plus de mode et où la pose de M. Saint-Marc, déjà devenue proverbiale, s'en ira rejoindre à la Comédie-Française celle de Scapin. A la porte les farceurs!

Dans son analyse des chefs-d'œuvre littéraires du XVIIe siècle, dans sa promenade à travers la philosophie du XVIIIe, M. Bancel ne s'est guère préoccupé que du point de vue moral. Il faut suivre avec lui à travers ce vaste champ de la pensée le sillon laborieux de la liberté philosophique. Que de fois le soc a été brisé et le laboureur hardi assassiné sur son travail. Martyrs du vrai, glorieux devanciers de la science, vous avez semé pour nous une riche moisson, puissions-nous en recueillir quelques épis; et les égréner; puissions-nous voir vos principes germer et remplir le monde!

Ces belles idées de morale écloses au milieu de sociétés abâtardies et à la barbe du despotisme, M. Bancel les détache des monuments où elles répandent la vie; il les prend dans ses mains; on les voit défiler solennellement, appropriées à nos besoins, à nos mœurs. Agrandies par son souffle, elles se présentent comme des statues gigantesques et immobiles sur les hauteurs de l'histoire; du doigt elles indiquent la seule route à suivre aux hommes et aux sociétés.

Quand on quitte le pandœmonium de la critique actuelle, dégoûté de voir le talent porter les armes au succès; on est heureux de rencontrer encore quelque part des affirmations nettes. Rien de plus nécessaire à cette époque d'esprits mitoyens, les uns assis sur les bords de l'ancienne rive, pleurant sur leurs illusions envolées et poussant des cris de désespoir à chaque nouvel effort de la vague; d'autres essayant de rajeunir leurs vieilles théories à la moderne source de Jouvence, et de jeter le manteau de Noé sur une société qui titube. Ces génies font peine à voir, mais que leurs plaintes, leurs terreurs, n'arrêtent pas un instant la marche de l'humanité : il y a des occasions où les trêves sont impossibles, où la branche d'olivier n'est qu'un cyprès déguisé.

M. Bancel se fie trop à ces esprits de transition, il a réservé toutes ses haines aux malfaisants qui ont voulu délibérément enclouer la raison. Pour eux, pas de quartier. De sa bouche comme d'un volcan, s'échappent des torrents d'accusation; assiégé par une marée montante d'invectives, son ennemi, un instant auparavant, plein de vie et d'activité, pâlit et disparaît sous les flots. Bossuet est atteint jusque sur les hauteurs du Sinaï, où il a placé son trône et dépouillé des nuages, où il enveloppe sa majesté. De là ce Titan fier-à-bras, poussait les hommes vers les tombeaux, et soulevant la pierre tumulaire, il les couchait vivants dans ce lit d'os mutilés et de chairs gangrenées; puis, refermant sur eux les portes de l'espérance, il aimait à les secouer dans ce cloaque, devenu le paradis terrestre des vivants. Que le monde voie de près ses dents d'hyène, qu'il écoute ses rugissements, et le monde épouvanté voudra tordre le monstre de ses mains.

Car Bossuet, c'est l'incarnation catholique; c'est l'autocrate, traitant l'homme « comme une créature « avilie, souillée dans son âme et son corps, » « pensant seul au-dessus d'un peuple endormi et les « pieds sur sa tête, » commandant d'exterminer tous les hérétiques; c'est le dernier des pères de l'Eglise entrevoyant encore dans les brumes de l'avenir et sous les couleurs de l'idéal, des gibets, des massacres, des bûchers, ordonnés par un despote et bénis par l'Eglise.

Admirable exemple de la logique d'un principe : « Les principes sont plus forts que les hommes. « Vous croyez les régir, ils sont rois; vous croyez « les changer, ils sont immuables; non, vous n'êtes « pas leurs maîtres et ils sont vos tyrans. Vous ne « pouvez pas pratiquer la tolérance. Etes-vous « meilleurs que Bossuet? »

L'éloquence de M. Bancel se meut à l'aise dans ces régions lointaines de l'histoire, éclairées par les flammes de l'Inquisition; mais à mesure qu'il se rapproche du XVIIIe siècle, il semble craindre de toucher aux événements.

La philosophie, vue à l'horizon des temps, réchauffe les esprits malades, comme un soleil d'hiver, C'est le rayon naissant qui éclaire le versant du rocher, et fait rêver le touriste. Si vous avez peur, restez aux pieds des glaciers, contentez-vous d'admirer le paysage : car les vents habitent le sommet, le froid vous saisirait, vous risqueriez de maudire cette nature, et de lui déclarer la guerre comme à une infidèle amie. Le voyageur hardi n'hésite pas, il prend les devants, il connaît le dernier mot de la science : à lui de marcher!

Les deux philosophies de Voltaire et de Rousseau se sont trouvées aux prises : l'une voulant l'humanité libre en dehors de tout dogme, l'autre, l'asseyant dans une croyance surnaturelle. La bataille fut longue. Rousseau prévalut enfin. L'homme vaincu céda sa place à l'Etre suprême. Le nouveau culte fut la pierre druidique qui servit de base à la restauration du culte catholique.

Pourquoi M. Bancel s'est-il arrêté au seuil de la grande épopée? Son tempérament droit, passionné, plein de jeunesse et de vie, le pousse en avant, qu'il entre, une torche à la main dans les nouvelles mosquées, bâties dans l'histoire; qu'il brûle les idôles : il le peut.

Il se doit cette logique, il la doit à son système philosophique, sous peine de mentir au plan général de sa critique.

Suivons donc la raison victorieuse du vaincu, suivons-la, et sur les champs de bataille et dans nos appréciations historiques; n'oublions pas ces paroles du ministre de la justice, avant les massacres de septembre :

« Un système est de fer, il ne ploie pas lui, il ne transige pas. Les hommes qui l'exploitent se succèdent par couches nombreuses. Il faut des générations pour le comprendre et l'exécuter tout entier. L'une fait, halte-là, parce qu'il ne lui a été donné d'aller que jusque-là; l'autre suit pour sa part aussi; et ainsi, de pas en pas, de triomphe en triomphe, de gradation en gradation, le système arrive à son but, tenacement à petit bruit; et un temps vient où il est debout, l'immense édifice, après que des millions d'ouvriers, qui ont aidé à sa construction, dorment sous le sol et ne sont plus que poussière. »

E. VILLENEUVE.

LE SERRURIER GAMAIN

En 1838, les plus anciens habitants de Versailles gardaient encore le souvenir d'un pauvre être souffreteux qu'ils avaient vu dans leur jeunesse se traîner péniblement avec une canne en face du château d'eau. Cet homme, à la tête chauve, aux joues blêmes et creusées, à l'œil morne, était consumé d'une maladie de langueur; et d'atroces souffrances d'intestins ne lui laissèrent pas un instant de répit jusqu'en 1800, où la mort vint mettre un terme à ses misères. Bien que toute sa personne présentât les symptômes de la décrépitude, il n'avait que cinquante-huit ans. Ceux qui interrogeaient ce spectre, entendaient sortir de sa bouche dénudée tout un mystère d'horreur. C'était Gamain, le maître serrurier de Louis XVI.

Voici le résumé succinct du récit fait par le moribond à quiconque avait le courage ou la curiosité de l'interroger.

« Depuis les 5 et 6 octobre, Gamain, que, du reste, les idées révolutionnaires avaient gagné, s'abstenait de voir son auguste élève. Le 22 mai 92, un homme à cheval, habillé en roulier et qu'il reconnut pour Durey, aide de forge de Louis XVI, s'arrête devant sa boutique et lui ordonne, de la part du souverain, de venir aux Tuileries : « Vous « entrerez, dit-il, par les cuisines, pour ne pas « inspirer de soupçons. » Gamain, déjà compromis par ses relations avec le château, s'excuse de son mieux. Trois heures après, Durey revient plus pressant. Les hésitations de Gamain ne furent vaincues que le lendemain par un billet du roi : Louis XVI y priait instamment son ancien maître de venir lui donner un coup de main pour un ouvrage difficile. Durey introduisit Gamain par les communs dans l'atelier du roi. Laissé seul, ce dernier remarqua une porte en fer nouvellement forgée, une serrure *bénarde* et une petite cassette toute en fer avec un ressort caché qu'il ne put deviner au premier coup d'œil : « Mon pauvre Ga« main, dit Louis XVI en lui tapant sur l'épaule, « voilà longtemps que nous ne nous sommes vus... « Les temps sont mauvais, et je ne sais comment « tout cela finira. » Puis, lui montrant les ouvrages de serrurerie : « Que dis-tu de mon talent? C'est « moi seul qui ai terminé ces travaux en moins de « dix jours. Je suis ton apprenti, Gamain. — J'ai « toujours eu confiance en toi, ajouta-t-il, et je « n'hésite pas à mettre entre tes mains le sort de « ma personne et de ma famille. »

Il mène alors Gamain dans le couloir sombre qui communique de son alcôve à la chambre du dauphin. Durey suivait avec une bougie : sur l'ordre du roi, il leva un panneau de la boiserie derrière lequel apparut un trou rond de deux pieds de diamètre à peu près pratiqué dans la muraille.

Selon Louis XVI, cette cachette était destinée à cacher de l'argent. Lui et Durey y travaillaient de nuit et allaient en jeter les gravois à la rivière. Louis ne savait comment ajuster la porte de fer

Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

à l'entrée de ce trou, et tel était le service réclamé du maître serrurier.

Gamain se mit aussitôt à l'ouvrage, activement secondé par le roi, qui, à chaque coup sur la plaque de métal, suppliait Gamain de frapper doucement et de se hâter. Il tremblait d'être surpris.

Ce travail haletant se prolongea huit heures. La porte ajustée, Gamain tombe plutôt qu'il ne s'assied dans un fauteuil avancé par le roi. Il est encore obligé de compter avec Sa Majesté deux millions en doubles louis qu'on divisa en quatre sacs de cuir. Pendant ces comptes, destinés à détourner son attention, Gamain vit Durey transporter des liasses de papiers.

Le roi lui offrit de souper avant son départ. Mais la nuit venait, et Gamain, absent depuis le matin, avait hâte de revoir sa femme et ses enfants. Il ne voulut pas davantage être reconduit par Durey, dont l'air mystérieux lui inspirait une secrète défiance.

Tout à coup, au moment de partir, une porte masquée s'ouvre au pied du lit du roi, et Marie-Antoinette entre tenant à la main une assiette chargée d'une brioche et d'un verre de vin.

« Mon cher Gamain, dit-elle de sa voix la plus « caressante, vous avez chaud, mon ami; buvez, et « mangez ce gâteau; cela vous soutiendra du « moins pour la route que vous allez faire. »

L'ouvrier, tout confus, bégaye un compliment et vide le verre à la santé de la reine. Il remet son habit et glisse la brioche dans sa poche pour ses enfants.

La nuit était venue, et huit heures sonnaient lorsque le serrurier de Versailles sortit des Tuileries.

Au milieu des Champs-Elysées, le long de la chaussée du bord de l'eau, Gamain se sent en proie à un malaise extraordinaire. D'atroces coliques lui déchirent les entrailles, des nausées l'étouffent, tout tourne autour de lui, et il tombe foudroyé dans la boue. Le seul sentiment qui lui reste est celui d'une soif ardente, d'un feu dévorant dans la gorge et l'estomac. Alors, par un effort suprême, en se traînant sur ses pieds et sur ses mains, le malheureux essaie d'atteindre la rivière.

Une heure se passe, jusqu'au moment où une voiture lancée à fond de train s'arrête devant ce corps d'où s'échappent des gémissements plaintifs. Le maître de la voiture, médecin anglais, saute à terre, et à la lueur de la lanterne, examine cette face livide, cette poitrine brûlante. Prenant Gamain dans ses bras, il ordonne au cocher de partir au galop jusqu'à ce qu'il rencontre un apothicaire. C'est rue du Bac qu'un vomitif violent rendit à Gamain la connaissance. Ramenée à Versailles par ce généreux étranger, la victime fut trois jours entre la vie et la mort, et ne dut son salut qu'aux soins réunis de l'Anglais, et du chirurgien et du médecin de Versailles, MM. Voisin et Lameiran.

Cloué sur son lit d'angoisses, Gamain doutait encore, il ne pouvait se résoudre à accuser son auguste élève, un roi si bienveillant, une reine si gracieuse, lorsqu'un incident vint lui enlever jusqu'à l'ombre d'un doute.

La servante, en nettoyant l'habit porté par Gamain, le 22 mai, rencontre sous ses doigts la brioche, durcie comme de la pierre. Elle y mord machinalement, et la trouvant amère, la jette à un chien dans la cour. La servante tombe malade, le chien meurt, et le chirurgien Voisin constate la présence du poison dans l'estomac de cet animal.

Perclus de tous ses membres, Gamain attendit cinq mois l'heure de la vengeance; il ne voulut se remettre à personne de ce soin. Le 19 novembre seulement il put aller à Paris dénoncer au ministre Roland l'existence de l'armoire de fer. »

Ce mystérieux épisode de notre histoire a été constaté par des procès-verbaux authentiques; Gamain en fit le récit jusqu'à son dernier jour à qui voulut l'entendre, et les principales circonstances de ce drame étaient encore attestées, en 1838, par M. Lameiran, un des médecins qui avaient soigné le serrurier dans la nuit du 22 mai.

Dans le premier moment, Gamain n'avait pensé qu'au châtiment du crime; il avait même refusé toute récompense du ministre Girondin : les infirmités causées par les ravages du poison, la faim, le dénuement, l'obligèrent à implorer les secours de la nation.

Le 18 floréal an II (19 mai 1794), sur la proposition de Musset et le rapport de Queyssard, la Convention vote à l'unanimité le décret suivant :

« Art. 1er. François Gamain, empoisonné par Louis « Capet, le 22 mai 1792 (vieux style), jouira d'une « pension annuelle et viagère de la somme de 1,200 « livres, à compter du jour de l'empoisonnement.

« Art. 2. Le présent décret sera inséré au Bulletin de correspondance. »

Toutes les pièces de cette horrible affaire furent déposées aux Archives comme pour servir de monument de cet acte cruel. Elles n'existent plus aujourd'hui. Le carton qui les contenait est toujours là; mais, procès-verbaux de la commune de Versailles, attestations des médecins, rapport du Comité des secours publics, tout ce qui concerne la victime de Louis XVI a été détourné, anéanti, sans doute au moment de la Restauration.

Ces faits parlent assez haut pour rendre toute réflexion superflue.

Joindrons-nous comme dernière touche à ce tableau déjà si sombre la connivence de la plupart des historiens, leur silence équivoque ou leur discrétion cynique et ces assurances d'un respect hypocrite et menteur adressées à des crimes consommés?

Un des plus audacieux à qui nous avons emprunté tous ces détails, le bibliophile Jacob, résume ainsi sa très-remarquable dissertation sur Gamain :

« Louis XVI était-il coupable d'un empoisonnement? Non.

« Et la reine? — Non.

« Gamain a-t il été réellement empoisonné? — « Oui. »

Un Casuiste n'eut pas mieux trouvé. Mais, M. le bibliothécaire de l'Arsenal, qui donc a versé le poison à Gamain?

— Locuste peut-être, la Brinvilliers ou Couty de la Pommerais?

G. TRIDON.

UNE COMMUNICATION SPIRITE

Surpris par le grand coup que la dernière encyclique vient de frapper, le docteur William Spenfield, le célèbre spirite de Charleston, a dû recourir aux esprits pour savoir s'il ne se prépare pas encore quelque machination au Vatican. La curiosité si légitime du médium a été pleinement satisfaite: et il a bien voulu nous transmettre une partie des renseignements qu'il a recueillis. Nous nous empressons d'en donner connaissance à nos lecteurs. On verra que, pour être déjà anciennes, les hérésies ne sauraient échapper à l'œil vigilant du catholicisme.

Nous traduisons :

Bref du Pape aux évêques des Gaules transalpines.

Vénérables frères,

« Le venin de la dépravation hérétique s'est infiltrée jusque dans les cœurs de ceux qui, par état, semblaient devoir être les plus vaillants défenseurs de la vérité catholique.

« Sous la funeste influence du démon, et contrairement à toute idée chrétienne, des traîtres ont embouché la trompette des anges; ils ont, par une profanation indigne de tout pardon, répandu contre Nous les plus odieuses calomnies; ils Nous prêtent des intentions que Nous avons réprouvées, que Nous réprouvons, et qu'avec l'aide de Dieu, Nous réprouverons toujours. Ces fils de la scélératesse n'ont pas craint de dire que le catholicisme « *a donné aux accusés des garanties qu'ils n'avaient pas devant la justice humaine.* »

« Vous devez comprendre, vénérables frères, combien dans ces temps de ténèbres et de désolation, il y a de perfidie à pallier ainsi nos actes les plus honorables, combien il est injurieux pour le Dieu de toute justice et de toute vérité, de méconnaître les divins décrets que Nous avons rendus par l'inspiration du Saint-Esprit (*canones spiritu Dei conditi*), et dont, pas conséquent, Nous n'avons jamais à rougir, ni devant Jésus-Christ, ni devant les hommes.

« C'est pourquoi :

« Vu le décret par lequel il a été ordonné de procéder dans les affaires inquisitoriales avec simplicité et rondement (*simpliciter et de plano*), sans avocats ni jugements, sans bruit ni formes (1).

« Vu l'autorisation qui a été donnée aux évêques et aux inquisiteurs de prononcer l'excommunication majeure à encourir *ipso facto* contre ceux qui, soit par paroles, soit par écrit, soit par signe, se permettraient de faire connaître aux prévenus les noms des accusateurs ou des témoins à charge (2);

« Vu le XXIVe canon du concile de Narbonne (1235) qui, pour faciliter la dénonciation des hérétiques, ordonne d'admettre en témoignage contre les fils de perditions, toute personne qui ce soit, même notée d'infamie et convaincue de crime;

« Vu le journal le *Monde* en date du 31 octobre 1863 :

« Vu particulièrement l'article dans lequel il est dit, sous la signature J. Chantrel, que « *l'Eglise a donné aux accusés des garanties qu'ils n'avaient pas devant la justice humaine;*

« Notre sacrée consulte entendue;

« Nous, serviteur des serviteurs de Dieu, vicaire quoique indigne de N.-S.-J.-C. sur la terre, après avoir, à chaudes larmes, imploré la divine protection de celui qui a promis d'assister son Eglise, jusqu'à la consommation des siècles (Matth. XXIII, 30);

« Par Notre autorité apostolique et de Notre propre mouvement (*motu proprio*);

« Attendu que le journal le *Monde*, sous le manteau du catholicisme, ne cesse d'employer les armes empoisonnées du démon;

« Attendu que les écrivains de cette feuille sont aussi hérétiques que les ravisseurs des biens de l'Eglise, aussi hérétiques que les plus cruels détracteurs de la doctrine chrétienne;

« Nous excommunions, anathématisons et damnons, sans espoir d'absolution, même à l'article de la mort, le sieur J. Chantrel, lui, ses fauteurs et adhérents, les sieurs Coquille, X. de Fontaines, Eug. Taconnet, V. de Maumigny, et même tout compositeur, imprimeur, teneur de copie, fondeur, mécanicien, pressier, compagnon, rédacteur en chef, rédacteur d'entre-filets, rédacteur de faits divers, feuilletoniste, généralement tout folliculaire rédacteur, brocheur, plieur, porteur, colporteur, garçon de bureau, employé quelconque, lecteur tant abonné que non abonné du sus-dit journal;

« Ordonnons, conformément à nos précédents décrets, et particulièrement aux XIVe, XVe et XVIe canons du Concile de Narbonne (1225), à tout prince, duc, marquis, comte, vicomte, baron, chevalier, en un mot, à tout catholique, de prêter main-forte à l'autorité ecclésiastique pour l'aider à arrêter lesdits excommuniés; et, comme il serait injuste de laisser sans récompense le zèle qui sera montré en cette circonstance, Nous voulons que

« Vu le deuxième canons du Concile d'Alby (1254), il soit donné un marc d'argent ou au moins vingt sols tournois à quiconque nous livrera un de ces pestiférés d'hérétiques;

« Mais, attendu que la très pernicieuse révolution française rend très-difficile l'application des lois pénales ecclésiastiques en matière d'hérésie;

« Attendu que, par le temps qui court, il Nous est presque impossible d'accomplir le vœu d'Innocent IV, Notre prédécesseur de glorieuse mémoire;

« Attendu que, dans les circonstances lamentables au milieu desquelles Nous vivons, il nous est en quelque sorte interdit de soumettre à la question, jusqu'à leur rompre les os (*citrà membri diminutionem*) les hérétiques ci-dessus dénoncés, eux, leurs fauteurs et adhérents;

« Attendu que, dans ces temps d'anarchie et de désordre, il est plus impossible encore de les condamner au feu;

« Considérant, d'ailleurs, que lesdits Chantrel, Coquille et consorts ont quelquefois, mais en vain, tenté de rendre quelques services à la bonne cause;

« Faisant usage d'indulgence envers ces serpents dont la queue fait des blessures (*serpentes qui à caudâ feriunt*), Nous daignons consentir à ce qu'on leur arrache la langue (1); après quoi, pour obéir au IXe canon du Concile de Narbonne (1235), et au XXIVe du Concile d'Alby (1254), ils demeureront emmurés (*immurati*) jusqu'à la fin de leurs jours maudits.

« Telles sont, Vénérables Frères, les décisions que nous avons prises dans l'intérêt de la foi, et que Nous vous signalons en vous envoyant Notre bénédiction apostolique. »

Telle est cette pièce curieuse à laquelle il ne manque que la date et la signature. Notre Spirite nous assure que cette simple formalité ne tardera pas à être remplie.

Pour traduction conforme :

B. DE PONNAT.

FAITS DIVERS.

M. Levêque vient d'être élu membre de l'Académie des sciences morales et politiques. Grand bien leur fasse à lui et à elle.

Nous aurions passé ce fait sous silence, si le néo-

(1) Concil. Narbon., 1235, Can. 22. — Concil. Biterrens., 1246, Can. 10. — *Sext. decretal. lib. 5, tit. 2, cap 20.*

(2) *Ibid., ibid.*

(1) RAYNALD, *ad ann.* 1231, n. 18.

phyte spiritualiste n'avait eu pour compétiteur un des penseurs les plus remarquables de notre époque, M. Vacherot. Accuser l'Académie serait pour nous une sottise. Notre opinion est faite depuis longtemps sur cette coterie d'incurables. Ici, celui qui a tort, celui qui mérite la réprobation, est M. Vacherot. L'Académie est un vieux corps usé qu'il faut laisser tomber de lui-même. C'est lui donner une valeur à laquelle elle ne doit plus prétendre que de solliciter ses suffrages.

A. LABERGE.

— Les jésuites établis à Lyon ont acheté un immense carré de terrain, situé sud-ouest de la rue Sainte Hélène. L'acquisition de cet emplacement, sur lequel se trouvaient des constructions qu'on achève de démolir, et l'édification des bâtiments destinés au logement de la communauté, nécessiteront, dit-on, une dépense de plusieurs millions de francs.

Un de nos amis prétend savoir de bonne source que c'est dans cet établissement que ces bons pères viendront faire le vœu de pauvreté.

— On lit dans le *Courrier de la Vienne* cette caractéristique gérémiade :

« Dans un siècle, il n'y aura plus de châteaux en « France. Encore un qui va probablement disparaître. Tous les amis de l'art apprendront avec « douleur que le bruit court à Châtellerault (et « cela paraît malheureusement très probable, puisque nos murailles sont placardées d'affiches de « vente) que le magnifique château de Clairvaux, « avec son parc admirable et sans rival en France « pour la beauté et la rareté des arbres, vient « d'être vendu à une compagnie de spéculateurs, « qui va sans doute, si elle y trouve son profit, le « détailler en carrés d'asperges et de petits pois. « Comment ! aujourd'hui que l'on remue les millions à la pelle, il ne se trouvera pas quelque « prince de la Bourse pour sauver cette perle du « Poitou, ces gigantesques charmilles de cent pieds « de haut qui laissent bien loin derrière elles « celles de Versailles ! Espérons encore que ces « beaux ombrages, que ces forêts vierges où s'entrelacent les lianes d'Amérique, échapperont « pour quelque temps au moins au vandalisme « des primeurs, et que notre province, autrefois si « riche en monuments de ce genre, ne verra pas « tomber un des derniers joyaux de sa couronne. »

X.

Il faut que M. X... en prenne son parti, les petits pois valent bien les hallebardes, et le temps des fiefs est passé. Puissent-ils tous disparaître, ces orgueilleux monuments de despotisme et de débauche, bâtis avec le sang de nos ancêtres : que leurs parcs se métamorphosent en champs fertiles, leurs ruines en gais hameaux, et nous répéterons avec Paul-Louis Courrier: « Heureux les peuples qui n'ont plus de châteaux ; heureux ceux qui n'en eurent jamais. »

E. VAISSIER.

— Le dernier numéro des *Annales de la Propagation de la foi* contient le compte-rendu de l'œuvre pour l'année 1864. Le total des recettes s'élève au chiffre de 5,090, 041 francs 48 cent. Il dépasse de 301,544 fr. 40 celui de 1863.

La France, cette fille aimée de l'Église, tient la corde dans les pieux tournois ; elle y est comprise pour 3,479,290 fr. 32 c. Les diocèses qui ont pris la plus grande part á cette contribution volontaire, sont ceux de Lyon (343,955 fr. 72 c.), de Paris (245,739 fr. 15 c.) de Cambrai (150,446 fr. 50 c.), de Strasbourg (94,663 fr. 88 c.), de Nantes (92,124 fr. 90 c.), de Marseille (83,558 fr.), de Saint-Brieuc (80, 159 fr. 43 c.), de Quimper (78,007 fr. 75 c.), de Bordeaux (70,561 fr. 55 c.), de Rennes (69,990 fr.), de Toulouse (66,515 fr.), de Bayeux (64,000 fr.), de Grenoble (62,397 fr. 72 c.), Aire, Montpellier, Besançon, Metz, Clermont-Ferrand, Angers et Laval, dépassent chacun 50,000 fr.

Les dépenses se sont élevées á 4,093,414 fr. 24 c. de sorte qu'il reste en excédant 534,606 fr. 29 c., pour servir aux premiers paiements à faire aux missions de 1865.

AU VILLAGE.

(*Suite*).

La Thérèse devait veiller la première partie de la nuit, puis viendrait le tour de ma mère.

Je me glissai dans mon lit sans me déshabiller; j'y restai peut-être une heure ; ensuite, lorsque je fus bien convaincu que ma mère était couchée, je me levai bien doucement, bien doucement, marchant pieds nus sur la terre, — je savais que, malgré mes précautions, mes sabots n'eussent pas laissé que de faire un peu de bruit, — et, après avoir levé la clichette de bois sans faire crier la porte, j'entrai dans la chambre où se trouvait Pauline. Voici le tableau que j'eus alors devant les yeux, le tableau qu'après plus de vingt années je revois encore comme si j'y étais : — A la tremblante lueur d'un mauvais bout de chandelle, dont la longue mèche fumeuse semblait dévorer la flamme à mesure qu'elle la projetait, je vis, d'un côté, la Thérèse la tête penchée sur son épaule et dormant assise sur sa chaise ; de l'autre, ma petite sœur qui la regardait avec ses grands yeux éveillés.

Plus tard, dès que l'étude eut fourni à mon esprit ses moyens d'analyse, je compris surabondamment la nature des phénomènes qui avaient dû s'accomplir chez ma Pauline pour que j'eusse pu la retrouver en cet état.

Il y avait tout à la fois chez elle, et une rémission dans l'accès pernicieux qui la torturait, et un large dégagement du cerveau produit par la saignée des sangsues.

Jugez si mon cœur dut bondir d'allégresse à la vue de ce doux visage redevenu vivant !

L'enfant se mit à sourire en me voyant apparaître à son chevet.

— Te voilà, mon petit Louis ! je pensais bien à toi, me dit-elle d'une petite voix soufflée et toujours remplie d'oppression.

— Puis, avec cette angélique fleur de dévouement, qui ne l'a même pas abandonnée dans la mort, elle me dit : — Parle tout bellement, petit frère ; il ne faut pas réveiller la tante Thérèse. C'est le nom qu'elle avait donnée à notre voisine.

Mon cœur débordait à flots ! il ne pouvait contenir toutes les tendresses, toutes les radieuses espérances qui venaient de l'assaillir !

Cette nuit, je pleurai les plus douces larmes que mes yeux aient jamais versées.

Je m'assis alors sur le banc de bois qui s'élevait presqu'à la hauteur du lit de l'enfant, je penchai ma tête sur son oreiller, j'arrivai doucement son visage contre le mien et je l'embrassai avec ivresse ; puis, inspiré comme si j'eusse été pour elle l'ange gardien de sa vie, je lui dis : Il nous faut dormir tout de suite, afin de pouvoir nous lever demain matin de bonne heure, pour donner à manger à la *grise*. — Bonsoir, Pauline.

— Bonsoir, petit frère.

Et nous nous endormîmes haleine contre haleine.

Et les cheveux sanglants de ma sœur se mêlèrent, dans le sommeil, aux boucles de mes cheveux.

. . . . . .

VIII

Vers le milieu de la nuit, ma mère se leva et vint relever la Thérèse de sa veillée auprès de la malade.

La veilleuse était toujours endormie sur son escabeau ; la sécurité de son sommeil était due, sans doute, à l'expérience qu'elle avait de sa légèreté ; elle comptait bien que le moindre mouvement, la moindre plainte de ma sœur suffiraient pour la réveiller.

Ma mère fut tout aussi surprise que douloureusement attendrie, en me trouvant ainsi endormi la tête appuyée contre celle de ma sœur, tandis qu'elle me croyait dans la chambre voisine où elle m'avait ordonné d'aller me coucher.

Comme je l'appris plus tard, la pauvre mère, en voyant cette grande tendresse qui réunissait ses enfants sur un lit où la mort avait déjà marqué sa place, sentit son cœur se fondre, et deux ruisseaux de larmes sillonnèrent ses joues pâlies. En y mettant tout son courage, elle parvint à maîtriser ses sanglots qui, dans sa pensée, n'eussent pas manqué de nous réveiller. Cependant, comme elle ne pouvait détacher les yeux de ce tableau tout à la fois doux et navrant, un brusque sentiment de frayeur vint envahir son cœur maternel : — elle songea que la maladie de l'enfant pouvait être contagieuse, et que déjà peut-être, je portais dans mes veines le mal dont se mourait ma sœur. Sa détermination fut prompte comme l'avait été sa terreur ; — elle m'enleva doucement du lit de ma sœur et me porta dans le mien.

J'aurais été plongé dans la plus profonde léthargie que mon insensibilité n'eut pas été plus complète.

. . . . . .

Le bruit que j'entendis, en m'éveillant, je l'ai depuis bien souvent entendu, et, par le fait d'une triste expérience, j'ai appris à le distinguer entre tous les bruits imaginables. — Ah ! ceux-là qui l'auront entendu une seule fois pourront-ils jamais l'oublier ? — C'était comme un ronflement rauque, bruyant, heurté, clapotant, se brisant par intervalles, mais pour retentir bientôt avec de nouvelles forces. Ce bruit était si mordant, si angoissé, que mes oreilles et mon cœur en étaient comme remplis et ne pouvaient plus ni entendre ni sentir autre chose.

Je me précipitai de mon lit à moitié vêtu : en deux bonds, je vins près du lit de ma sœur..... Pardonnez, ô mes amis ! vingt années ont passé sur cette douleur, et la plaie en est restée saignante comme au jour néfaste où elle s'est attachée à mes entrailles !..... Pardonnez..... je crois que mes yeux morts retrouveraient des larmes pour pleurer cet amer souvenir.

La gorge de ma sœur râlait sous les doigts contractés de la mort.

En ce moment horrible, l'enfant avait la tête violemment rejetée en arrière, les yeux semblaient projetés de leurs orbites ; les lèvres entr'ouvertes étaient gonflées et noircies par le travail de l'asphyxie qui s'avançait à pas de géant. Mon père, ma mère et quelques voisins, présents à cette agonie, pleuraient silencieusement à quelques pas de la mourante.

Pour moi, j'étais, en ce momont, complétement idiot ; ce lugubre tableau venait se peindre dans mon cerveau et s'imprimer dans mon cœur, sans faire naître une pensée, sans éveiller un sentiment.

Mes yeux demeuraient secs comme si la source de mes larmes eût été desséchée.

Mais combien terrible fut le contre coup, alors que la vie et le sentiment me revinrent !

Tout-à-coup — il se fit dans la chambre un silence de mort... On eût dit que le râle agonisant de ma sœur s'était comme rompu, — tant la suppression en avait été brusque.

Un frissonnement douloureux traversa la profondeur de mes chairs.

— Elle est morte ! dit une voix parmi les assistants.

Ma mère tomba sur la cendre.

Les sanglots éclatèrent de toutes parts.

Seul, entre tous, je ne pleurais pas.

Ma sœur n'était point morte.

Pour un instant, ma sœur avait recouvré sa pensée ; le râle s'était tu, et la voix chérie put se faire entendre, une dernière fois encore, à ceux qui l'avaient tant aimée !

— Mon Dieu ! mon Dieu ! mon Dieu ! s'écria-t-elle, — je vais donc mourir... Oui, mon bon Dieu ! il faut mourir... Mon père, ma mère, êtes-vous là ?

— Oui, mon enfant, répondirent-ils d'une voix étouffée par la douleur.

— Venez vite, — bien vite ! je n'y vois plus... O mon père ! ô ma mère, ma mère ! répéta-t-elle avec un éclat déchirant : Je ne vous verrai plus !... Donnez, donnez vos mains... Ah ! je les tiens !... Adieu ! père... Adieu ! mère chérie... embrassez-moi... c'est la dernière fois.

Ces derniers mots avaient été prononcés dans un effort suprême.

On eût alors entendu les ailes d'une mouche battre l'air dans la chambre. Après quelques secondes de silence, l'enfant reprit, d'une voix légère comme un souffle, et qui me parut, à moi, tout empreinte de mystérieuses promesses : — Petit Louis, mon frère, — je sens bien que tu es là, va ! — viens tout auprès de moi, viens !

Je me précipitai sur son lit, et cette fois mes larmes jaillirent en deux ruisseaux le long de mes joues.

— Plus près encore, petit frère... là... appuie ta tête, tu sais ?... comme l'autre nuit...

Cette fois encore, aux portes de la mort, nos lèvres se rencontrèrent dans un baiser.

J'étais seul à entendre ses dernières paroles.

— Ne pleure pas... petit Louis...

J'attendais, immobile, l'âme ouverte à toutes ses paroles.

Elle ne parla plus.

En ce moment entra le chirurgien.

Il vint droit au lit de l'enfant.

L'homme de l'art chercha l'artère au bras, il chercha l'artère aux tempes : — le pouls ne battait plus.

Il appuya son oreille sur la région du cœur.

Le cœur était muet. . . . . .

Une de nos voisines emmena ma pauvre mère, qui tremblait comme si la grande fièvre eût secoué ses membres.

Mon père, selon l'usage en mon pays, vint clore les paupières mortes de son enfant et déposer un dernier baiser sur son front.

Dès que ce triste devoir fut accompli, mon père me prit par la main et nous sortîmes, laissant le corps de Pauline à la confiance des voisins.

. . . . . .

IX

Nous ne quittâmes point notre ferme.

Mon père se mit tout d'abord à vaquer aux soins de la maison; je le suivis à la grange, où il bottela quelques brassées de foin pour le dîner de ses chevaux. Après que mon père eut rempli le râtelier de ses deux cavales, lesquelles formaient sa principale richesse, il s'appuya contre le mur de l'écurie, les bras croisés sur sa large poitrine, la jambe gauche ramenée devant la droite, et soulevée de manière à ne laisser porter que la pointe du pied.

..... Les chevaux finissaient de manger leur foin, — c'est à-dire qu'une heure au moins s'était écoulée depuis notre entrée dans l'écurie, — et mon père demeurait comme pétrifié dans sa première attitude.

Son regard était sombre — son front chargé d'une tristesse morne, désespérée. Certes, — cet enfant qui venait de mourir était le mieux aimé du cœur de mon père, et les déchirements qu'il éprouvait devaient être affreux!... Mais, selon que j'ai pu me l'expliquer depuis en y réfléchissant longuement, — ces déchirements produits par une irréparable perte, devenaient insuffisants pour rendre compte des nuages sinistres qui semblaient envelopper sa pensée.

Devant la tombe d'un être chéri, la plus amère douleur porte en elle quelque chose d'attendri, de résigné qui, même à notre insu, dépose un baume secret sur notre cœur saignant. — Le chagrin a beau obscurcir notre raison; devant les œuvres de la mort, nous sentons, tous, que corps et âmes doivent se courber sous la main puissante du destin.

Cette résignation manquait à mon père.

L'énergique laboureur, enchaîné depuis son enfance aux rudes travaux des champs, n'avait que bien rarement essayé son intelligence sur ces ardus problèmes de la vie et de la mort. Sais-je même si, une seule fois, depuis que sa raison était devenue consciente, il s'était sérieusement demandé quel pouvait être le but de l'existence humaine? — Il allait accomplissant sa lourde tâche, exagérant la puissance tonique de ses muscles, et ne demandant à son esprit que les ressources nécessaires pour exercer son état de fermier. — Mais, ce jour-là, s'il eût été donné à un homme de sonder la pensée de mon père, il eût vu qu'exaltée par l'ivresse de la douleur, cette pensée s'était dégagée de ses langes épais et qu'elle abordait audacieusement l'examen de ces grandes questions qui travaillent l'humanité à travers les temps et les âges.

« — Vivre!... mourir!... songeait-il, — Oui, — nous « mourrons tous... Mais vivre? — Est-ce que je vis, « moi? — Est-ce que ma femme vit, est-ce que nos en- « fants vivent plus que nous? — Est-ce que je vis plus « que l'eau qui coule, le moulin qui tourne, la cloche « qui sonne? Ah! je n'ai de plus que ces éléments et ces « machines, que le triste privilége de la douleur... — « Suis-je plus que le bœuf ou le cheval de labour? — « Moins. — Plusieurs fois j'ai été obligé de m'atteler à « la charrue à côté d'eux; mon coup de collier ne vaut « certes pas le leur...

« — Non, — nous ne vivons pas: la vie appartient à « quelques-uns auxquels tout appartient... — Quand, « moi et mes chevaux, la poitrine défoncée, nous déchi- « rons un champ d'argile pour les semailles, un homme « oisif rit et chante le verre à la main! — Lorsque mes « enfants meurent de misère et de froid, — des enfants « dédaigneux marchent sur le pain et déchirent des den- « telles pour se jouer... Le pain — damnation! leurs « pères, sans entrailles, ne savent donc pas ce qu'il nous « coûte, le pain?...

« ..... Tu as la fièvre chaude, lève-toi, femme, lève- « toi! Voici trois heures du matin, la route est couverte « de verglas et le givre tombe dru... Lève-toi, femme! « Prends les deux poulets bien gras, que tu as élevés « avec tant de soin, et porte-les à notre propriétaire: si « ce n'est la fièvre, ton présent l'attendrira peut-être. « Va! il nous faut un mois de répit pour payer notre fer- « mage. — Lève-toi, femme! tes jambes tremblent, le « verglas est bien glissant, la route longue, hélas! — « mais il faut partir, si tu veux que nous conservions un « toit pour abriter nos enfants. Va? moi, pendant ce « temps, j'irai arracher des souches de bois mort le long « des haies glacées. — Du courage! ma femme, ce soir « tu pourras réchauffer ta fièvre, je te promets du « feu. »

— Oui, je me rappelle bien le visage sombre de mon père, et je sens que c'étaient là les pensées qui grondaient derrière son front chargé d'orage.

Au milieu de ses profondes préoccupations, il partit tout à coup d'un éclat de rire aigu, strident, inhumain...

— Ses deux chevaux, étonnés, dressèrent leurs oreilles et suspendirent un moment le jeu de leurs mâchoires.

J'avais peur.

En ce moment, mon père tourna son visage vers moi; son œil était rude, mais franc et net comme chez ceux qui possèdent toute leur raison.

— Cette dernière réflexion, je ne la fis point, j'en ressentis seulement l'impression.

Mon père restait toujours dans la même attitude.

Sans doute, il continua:

« — Au sein de toutes ces misères, il y a Dieu encore. « — C'est chose vraiment singulière! Vingt fois, en allant « à la ville, j'ai ouï des riches, de ceux-là qui jouissent « de père en fils de tous les biens de la terre, — comme « nous, aussi de génération en génération, nous jouissons « de toutes ses lèpres, — je les ouï nier Dieu, et traiter « toutes les manœuvres des prêtres comme autant de « balivernes... Mais si ceux-là, les heureux, les bien vivants « nient Dieu, — est ce que nous ne devrions pas le « maudire nous, nous qui servons de litière à toutes les « mascarades humaines?

« — J'ai bien entendu quelque fois des prêtres qui « disaient: — que toutes ces tortures-là pleuvaient sur « nos têtes pour notre plus grand bien; — qu'il fallait « en outre, nous réjouir de pouvoir ainsi nous racheter « d'une faute commise il y a des mille et des mille « ans... Ah, bah! tout cela ce sont des serinettes à ni- « gaud! J'ai ouï, un jour, le vieux médecin Hornais, qui « expliquait comme quoi le poison, dissous dans une « grande quantité d'eau, devenait inoffensif; est-ce que « le péché d'Adam n'a pas eu le temps de s'éteindre des « millions de fois à travers les générations qui se sont « succédées?...

« ... Définitivement, ce que je vois de plus clair en « tout ceci, c'est que, pauvres diables, nous sommes les « jouets d'une étrange et éternelle mystification, et que « nous n'avons d'autre lot, dans la vie, que de servir « notre peau, notre chair, notre sang en pâture à ceux- « là qui nous emmaillotent comme des enfants dans toutes « ces belles inventions dont je m'aperçois déjà depuis « longtemps qu'ils sont seuls à jouir. »

Comme mon père restait toujours profondément enseveli dans ses pensées, je pus le quitter sans qu'il y prît garde, et rentrer dans la chambre de notre maison.

Pendant mon absence, nos voisines avaient élevé un petit lit de parade, sur lequel était déposé le corps de ma sœur Pauline. On avait cherché le linge le plus fin et le plus blanc pour entourer l'oreille; la tête de l'enfant avait été recouverte de son petit bonnet des dimanches. La pose du corps, sur le lit, était molle et naturelle, comme si la grâce eût voulu la suivre jusque dans la mort.

..... Sa petite figure s'était détendue et embellie depuis que la douleur avait cessé de crisper ses muscles...

Je me penchai sur le front de Pauline, quand tout-à-coup un rayon de soleil, gai comme un rayon de vie, vint se jouer sur les joues et les lèvres de l'enfant.

— Ah, bah! m'écriai-je, elle n'est pas morte!

Je sortis de la ferme et m'en allai par les champs, marchant droit devant moi, sans idée et sans but.

X

Comme je l'ai dit au commencement de ce récit, notre petite ferme était assise sur la lisière des marais. Le travail des hommes, longtemps accumulé, avait fini par conquérir sur ces marais tourbeux une large bande de belles prairies très-productives. Afin de donner un écoulement indispensable à ce sol souvent noyé, les cultivateurs avaient encadré chacun de leurs prés dans de profonds fossés aboutissant tous à un canal commun qui traversait le marais dans toute son étendue. Les digues de chacun de ces fossés étaient maintenues au moyen de diverses plantations, formant une sorte de haie très-touffue à l'entour de chaque pré: — c'étaient des aulnes, des pieds de charmes et de jeunes peupliers.

Quand revenait le mois d'octobre, c'est-à-dire après la coupe des regains, — et lorsque l'herbe avait eu le temps de repousser ses petites flammes vertes, lancéolées, notre mère conduisait ses vaches dans un de ces prés que nous tenions à fermage. Dès que les bestiaux étaient entrés dans l'enclos, notre mère nous en laissait la garde, à Pauline et à moi, et elle allait reprendre son travail aux champs.

A peine ma mère avait-elle franchi les pas de l'enclos que nous nous mettions à ramasser des feuilles mortes, ainsi que des petites branchettes de bois sec, lesquelles nous recouvrions, à leur tour, de plus grosses souches arrachées au pied des aulnes; puis, lorsque notre combustible était convenablement disposé, je battais le briquet, — les étincelles jaillissantes enflammaient bientôt le *brûlin* (1), et avec un bout d'allumette de chanvre, que nous réservions pour ce cas, nous allumions notre feu.

En quittant la ferme, — sans but, comme je l'ai dit, — un instinct machinal me conduisit à travers les prés, jusqu'à notre enclos. Hélas! huit jours avant ce jour néfaste, j'y étais venu avec Pauline... Où était-elle à cette heure? — Je me mis à errer, en tous sens, dans la prairie, et chaque pas que je faisais éveillait en moi un souvenir gros de mille douleurs.

— Cet endroit où l'herbe est dévorée et le sol noirci de cendres, c'est celui où nous avons allumé notre dernier feu de vacher. — Voici maintenant les branches d'aulnes contre lesquelles j'avais étendu nos sacs de coutil, afin de nous garantir un peu de l'âpre vent de bise. Ici, — ah! j'ai eu bien peur! — cette petite Pauline, toujours trop aventureuse, voulait arracher une souche de bois, qui pendait, à demi-déracinée, au-dessus du fossé plein d'eau. Tout-à-coup son pied glisse... je n'ai que le temps de faire un geste, et la saisissant brusquement par le mouchoir qui enveloppait son cou, ainsi que par une boucle de cheveux répandus au hasard, je l'attirai violemment à moi. Dès que je la vis sauve de tout danger, — car la pauvre enfant courait grand risque de se noyer et de me faire noyer avec elle en voulant la sauver, — je me mis à la gronder avec de grosses paroles; c'était le contre-coup naturel de la peur que je venais d'avoir. Je me souviens, comme j'étais au milieu de ma fâcherie, — qui n'était pas bien forte vraiment, — je m'arrêtai brusquement pour dire à Pauline: — Est-ce que je ne t'ai point fait de mal, en te tirant les cheveux, petite sœur?

— Pas une miette, mon Louis. Vois-tu bien, en ce moment-là, je me sentais déjà dans l'eau jusqu'aux yeux; tu aurais pu me tirer avec des pincettes rougies au feu, je crois bien que je n'aurais pas senti la brûlure.

Et nous revînmes, en riant, auprès de notre foyer tout flambant.

Quand le bois tirait à sa fin, je disais à Pauline, ne bouge point, petite sœur, tu as aujourd'hui la malechance et tu tomberais dans le danger; j'aime mieux aller sans toi ramasser le bois mort.

. . . . . .

LOUIS WATTEAU.

(La suite au prochain numéro).

(1) Linge brûlé servant encore aujourd'hui d'amadou dans les campagnes.

EN VENTE

Les Hébertistes, par G. Tridon. Brochure in-8°, 3 feuilles. — Chez tous les libraires. Prix: 60 c.

Cette consciencieuse étude sur la Révolution est écrite par notre collaborateur avec sa vigueur habituelle. Il en reste à peine quelques exemplaires.

E. V.

Nous annonçons à nos lecteurs l'apparition prochaine d'un livre auquel nous souhaitons de grand cœur, le succès. C'est une étude fantaisiste intitulée « *les Suivantes de Jésus*, » où la conscience des recherches est alliée à une certaine vivacité de style. Une forme heureuse, un fonds sérieux, des pages drues et entraînantes, que faudrait-il donc encore pour assurer à l'auteur, M. Léon Rousseau, une sympathique réussite. — B. de P.

Le Gérant: E. VAISSIER.

Paris. — Imp. Turfin et Ad. Javet, 9, cour des Miracles.